



SECTION DU
CALVADOS

Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section du Calvados

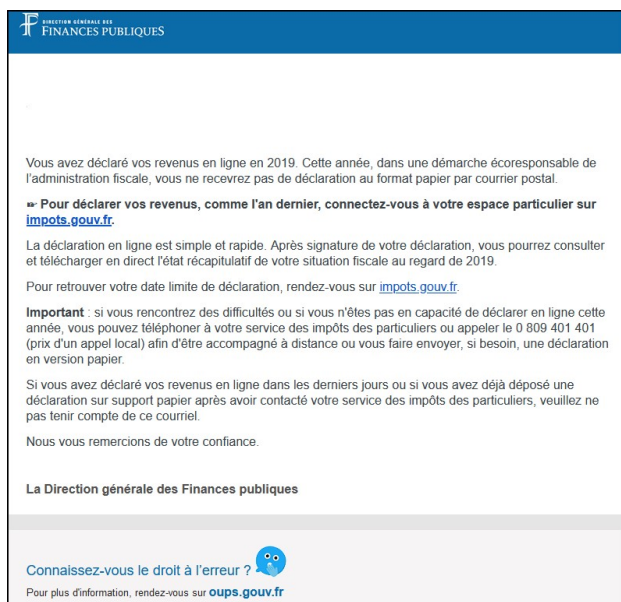
PERMANENCE :
7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 2 juin 2020

ACCUEIL PHYSIQUE Comme s'il n'avait jamais existé !

Alors que la campagne de L'IMPOT SUR LE REVENU bat son plein dans une France chamboulée par le Covid19 et les décisions gouvernementales qui ont réduit nos déplacements voire nos libertés individuelles et sans juger des décisions bonnes ou mauvaises qui ont été prises, Je trouve singulier et inquiétant pour nos services la communication faite par Bercy sur le sujet.



Certains contribuables ont reçu ce message : A la lecture, un élément particulièrement choquant m'est apparu. Alors que partout, en tous domaines, il est fait référence au Covid19 et aux conséquences sur le fonctionnement de telle ou telle entreprise, de tel ou tel service, et alors que depuis le 17 mars l'accès à nos services a été brutalement interdit au public, ce message n'y fait même pas allusion.

Pire, la Direction Générale des Finances Publiques détaille les différents moyens de contacter la DGFIP mais ne mentionne pas même la possibilité de venir à nos guichets.

Si cette formulation peut paraître anodine, elle devrait pourtant nous alerter sur les réelles motivations de notre direction générale et plus largement du Gouvernement quant à l'avenir de la DGFIP et les relations avec le contribuable. Cela annonce sans le dire, et sans l'écrire, ni plus ni moins la fin de l'accueil physique, comme si celui-ci n'avait jamais existé !

Ce message est tout simplement l'expression du **mépris** envers les agents de la DGFIP, qui comme l'ensemble des citoyens ont dû faire face à une situation unique en son genre, qui pour certains ont été malades ou ont vu leur proches l'être, et pire encore. Du jour au lendemain des agents ont été renvoyés chez eux. Rappelez-vous le message paru sur Ulysse le 13 mars : *« Si le télétravail n'est pas possible, une autorisation spéciale d'absence pourra être accordée par le responsable de service. L'agent conservera bien entendu sa rémunération. »* A l'époque le DG ne parlait pas encore de ponctionner les congés des agents. Ah le brave homme !

Même si La Poste a abandonné le service payant qu'elle proposait l'an dernier considérant que la mise en place de la déclaration automatique réglait les problèmes, des start-up se jettent sur le cadavre encore chaud de la DGFIP pour proposer leurs services, comme le site TacoTax par exemple. Vous le savez, la finalité n'est pas la même !

FO-DGFIP n'accepte pas que la Direction générale profite de la situation pour expérimenter la casse de nos services et s'opposera farouchement à toutes tentatives en ce sens.

Bruno GILBERT, Secrétaire départemental FO-DGFIP.



Contact : fo.ddfip14@gmail.com